



MIEUX COMPRENDRE LE RECENSEMENT DES SANS-ABRI POUR MIEUX AGIR

Une approche réflexive des résultats du recensement ASSAb 2022

Avril 2024

Projet
ASSAb

ars
Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur


PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité



VILLE DE
MARSEILLE

 **Hôpital Européen**
MARSEILLE | L'humain au cœur de nos soins

*Qu'est-ce que le projet ASSAb et comment son recensement est réalisé ?
Quels chiffres clefs ressortent du recensement 2022 ? Comment interpréter
les évolutions constatées au fil des recensements successifs ? Après une dé-
cennie de recensements réguliers, quelles leçons pouvons-nous tirer de cette
quatrième édition ?*

Voici les quelques questions auxquelles cette note propose de répondre.

L'ALERTE DE 2011 ET LA NAISSANCE DU PROJET ASSAB	4
LE RECENSEMENT DES SANS-ABRI : UNE ACTIVITE NECESSAIRE, MAIS COMPLEXE 4	
<i>Le dénombrement des « flux » et celui des « stocks »</i>	<i>5</i>
LA METHODE UTILISEE PAR ASSAB : UN RECENSEMENT DES FLUX BASE SUR LA SITUATION D'HEBERGEMENT ET LA REFLEXIVITE	5
<i>La variété des publics et des situations de sans-abrisme.....</i>	<i>6</i>
<i>Le public du recensement ASSAb.....</i>	<i>7</i>
LE RECENSEMENT ASSAB 2022 EN 5 INFORMATIONS CLES	8
UN DENOMBREMENT ELEVE EN 2022 QUI TEMOIGNE DE L'OUVERTURE DE PLACES D'HEBERGEMENT D'URGENCE SUPPLEMENTAIRES PENDANT LA CRISE DE LA COVID-19	9
UNE AUGMENTATION ET UNE MEILLEURE VISIBILITE DES FEMMES ET DES MINEURS A LA RUE, MAIS TOUJOURS UNE MAJORITE D'HOMMES.....	9
LE RECENSEMENT ASSAB 2022 : UNE OPPORTUNITE DE FAIRE LE BILAN ?.....	10
BIBLIOGRAPHIE	12
LEXIQUE ET TERMINOLOGIE SPECIFIQUE.....	13

Ashley Ouvrier (LaSSA), Cyril Farnarier (Projet ASSAb/LaSSA), Alexandre Daguzan (APHM/LPS),
Aurélie Tinland (CeRESS/APHM).

Marseille, Avril 2024

Le recensement des personnes sans-abri est un outil de politique publique majeur de la lutte contre la grande précarité qui est aussi bien mobilisé dans les pays d'Europe qu'en Amérique du nord. Généralement pratiqué dans les grandes agglomérations où se concentrent la majorité des personnes à la rue, il permet de pallier au manque de connaissances sur les personnes sans-abri et d'aiguiller les politiques publiques dédiés à cette population.

A Marseille, où la question du sans-abrisme a longtemps été éloignée de l'agenda politique de la commune (1), le recensement des personnes sans abri est intimement lié à l'histoire de l'implication des associations de premières lignes, des collectivités locales, mais aussi à celle du projet ASSAb -trait d'union entre ces deux types d'institutions- qui depuis plus de 10 ans produit un recensement des personnes sans-abri de l'agglomération marseillaise tout en menant de front une réflexion critique sur ce travail.

Quelles sont les particularités du recensement ASSAb ? Qu'apportent les résultats du recensement 2022 ? Et en quoi l'analyse de ces chiffres peut-elle nous éclairer sur l'évolution de la situation des personnes sans-abri et leur devenir à Marseille et plus généralement en France ?

L'alerte de 2011 et la naissance du projet ASSAb

En 2011, plusieurs services communaux et régionaux commandent une étude qui pointe les difficultés significatives que rencontrent les **personnes sans-abri** de la ville de Marseille pour accéder aux soins de santé auxquels elles ont droit (2). Le service de la santé publique et du handicap de la ville de Marseille, la DDASS des Bouches-du-Rhône et l'ARS- PACA décident alors de financer un projet de mise en réseau des acteurs locaux afin d'améliorer **l'accès aux droits, l'accès aux soins** et la **continuité des soins** des personnes sans-abri dans la cité phocéenne. C'est la naissance du projet ASSAb qui va s'attacher à mettre en relation les structures publiques et associatives qui composent **l'offre de soins**¹, **d'accueil** et **d'hébergements à bas seuil** des sans-abri marseillais avec les différentes tutelles communales et régionales (ARS, DDETS, Préfecture, ville).

Parmi les objectifs du projet, figure la nécessité de mieux quantifier et qualifier les profils et besoins des personnes sans-abri de la ville et dans ce cadre, d'élaborer un dispositif de leur recensement sur le territoire marseillais.

Le recensement des sans-abri : une activité nécessaire, mais complexe

Le recensement des personnes sans-abri ne pouvant reposer sur des enquêtes statistiques traditionnelles (qui se basent sur le lieu de résidence), cette démarche nécessite de mobiliser un dispositif de comptage indépendant de celui de l'INSEE. D'autre part, ce comptage nécessite que le secteur public et le secteur associatif/caritatif collaborent. Or, les deux secteurs ne disposant ni des mêmes objectifs de fonctionnement, ni des mêmes contraintes de financements, le recensement est très fréquemment source de conflits (3). Le recensement ASSAb n'échappe pas à ces **deux caractéristiques** puisqu'il repose sur un dénombrement des flux (cf. encadré ci-après) et que ses chiffres animent le débat depuis 10 ans entre acteurs de premières lignes et collectivités locales.

¹ Hopitaux, PASS, équipes mobiles de santé spécialisées ou généralistes, professionnels de santé des structures sociales et médico-sociales, etc...

Le dénombrement des « flux » et celui des « stocks »

Deux familles méthodologiques de dénombrement sont utilisées dans le monde afin de recenser le nombre de personnes sans-abri :

Le dénombrement des flux consiste à compter tout au long d'une année le nombre d'usagers des structures d'aide aux sans-abri (hébergement, soins, accueil de jour, etc.), tandis que **le dénombrement des stocks** a pour but de compter le nombre de personnes « à la rue » un jour et/ou une nuit donnée dans l'année.

Marseille est la seule ville de France où ces deux méthodes coexistent puisque le recensement ASSAb réalise un dénombrement des flux depuis 2011 tandis que l'initiative nationale de « la nuit de la solidarité » introduite en 2022 dans la cité phocéenne a de son côté mis en place un dénombrement des stocks.

Ces deux méthodes ne produisent pas les mêmes chiffres (parfois avec un écart important), mais sont perçues comme « complémentaires »².

La méthode utilisée par ASSAb : un recensement des flux basé sur la situation d'hébergement et la réflexivité

Contrairement aux chiffres produits par le comptage des stocks (INSEE, nuit de la solidarité) le recensement ASSAb se base sur les files actives produites par les structures de première ligne. Ce type de recensement permet de porter un regard particulièrement aigu sur les chiffres produits et leurs significations, car à chaque recensement, ce chiffre peut être discuté et mis en regard des connaissances de chaque structure et du contexte de chaque année de production de chiffres. Ainsi **tous les chiffres produits par le recensement ASSAb depuis 2011 sont systématiquement discutés et analysés au vu du contexte micro local pour en comprendre le sens, les limites et les enseignements pour les pouvoirs publics et le secteur associatif.** C'est en cela que celui-ci peut être qualifié de recensement réflexif.

A titre d'exemple, lorsque l'équipe ASSAb ne constate pas d'augmentation du nombre de personnes sans-abri recensées entre 2016 et 2019, elle le met rapidement en parallèle avec le fait que plusieurs structures n'ont pas été en mesure d'assurer la saisie de leurs files actives cette année-là comme elles le faisaient les an-

² Pour saisir de manière plus détaillée les avantages et les limites de chacune de ces méthodes sur le territoire marseillais, voir la note de synthèse du précédent recensement ASSAb : Daguzan.A., Magnani. C., Kaszuba et Farnarier . C., 2022, « Sans-abri à Marseille : ce que les chiffres révèlent – L'essentiel du recensement 2019 », 13p, Projet ASSAb, ARS PACA, Ville de Marseille, DDETS 13, Hôpital Européen Marseille. [en ligne - [Recensement ASSAb 2019 Diffusion Janvier 2022.pdf \(bouches-du-rhone.gouv.fr\)](https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Recensement-ASSAb-2019-Diffusion-Janvier-2022.pdf)]

nées précédentes (problème de logiciels, de changement d'équipe, de déménagement, de personnels surchargés...), évitant ainsi un biais d'analyse majeur ou une surinterprétation des chiffres. De même, lorsque le nombre de femmes et de mineurs augmente de manière importante entre les recensements de 2016 et de 2019, cette évolution est immédiatement rapprochée de l'augmentation du nombre de dispositifs d'hébergements dédiés aux femmes avec enfants sur cette même période, afin d'éviter, là aussi, une conclusion trop simpliste réduisant l'augmentation du nombre de femmes sans-abri entre ces deux années aux seuls chiffres observés. On peut en effet supposer que **la demande réelle est plus grande encore**. Si les capacités d'accueil avaient été plus importantes, elles auraient répondu à des besoins d'hébergement déjà existants sur le territoire puisque à Marseille tous les dispositifs d'hébergement sont saturés et que toute nouvelle place d'hébergement d'urgence ouverte trouve immédiatement preneur !

Grâce à la singularité du recensement ASSAb et à son inscription dans un dialogue régulier et transversal avec les structures de premières lignes – et les contextes politiques et socio-sanitaires du moment - **le recensement ASSAB produit aussi bien des chiffres clés qu'un éclairage sur les problématiques locales liées au sans-abrisme.**

La variété des publics et des situations de sans-abrisme

La notion de sans-abrisme souffre des préjugés qui lui sont associés et de figures stéréotypée réductrices qu'il convient de dépasser (4). Ainsi, le sans-abrisme ne se réduit pas au cliché de l'homme ivre sur la voie publique vivant de mendicité, mais concerne une variété de publics et de situations incluant aussi bien des femmes que des jeunes enfants, des familles, mais aussi des mineurs isolés et des personnes âgées, des travailleurs pauvres, des personnes de nationalités française ou étrangère. D'autre part, les personnes dites sans-abri ne se limitent pas seulement à celles qui dorment dans la rue, elles incluent aussi toutes les personnes qui arrivent à passer une ou plusieurs nuits dans les centres d'hébergement d'urgence, les hôtels sociaux ou encore dans les squats et les bidonvilles³. Il est d'ailleurs fréquent que les personnes dites sans-abri aient recours à différents types d'hébergement ou d'habitats précaires durant une même année (9).

³ Si la notion de sans-abrisme englobe en effet les personnes séjournant de manière plus ou moins régulière en squat et en bidonvilles, il est important de rappeler que le recensement ASSAb lui ne recense pas cette population. Le nombre de personnes sans-abri recensées à Marseille augmenterait considérablement si cette population était prise en compte, ce qui montre combien les questions méthodologiques et politiques peuvent être liées sur cette question du dénombrement des personnes sans-abri.

Élaboré quelques années après la création de la **grille ETHOS⁴**, le recensement ASSAb s'est naturellement reposé sur cet outil de référence européen pour définir la population recensée. C'est plus précisément en retenant les populations des deux premiers échelons de la grille ETHOS que le recensement a commencé : à savoir les personnes vivant en rue et celles en centre d'hébergement d'urgence. Cette entrée par l'hébergement s'oppose à d'autres entrées telles que celles qui s'axent sur le parcours migratoire, l'âge ou la situation administrative. Pour autant, le bornage du recensement ASSAb n'exclut pas les publics mineurs, migrants ou sans-papiers puisque ces derniers ne fréquentent pas que les lieux d'accueil ou réseaux associatifs qui leur sont spécifiquement dédiés, mais ont aussi recours aux centres d'accueil de jour et d'hébergements d'urgence.

Le public du recensement ASSAb

L'approche méthodologique mobilisée par ASSAb pour réaliser son recensement repose sur l'hypothèse que, dans leur très grande majorité, les personnes sans-abri auront accès au moins une fois dans l'année à une structure d'accès à « bas seuil » d'exigence fournissant hébergement, soins, domiciliation ou accueil en journée. Le public du recensement ASSAb correspond aux **personnes s'étant déclarées « dans la rue » ou « en hébergement d'urgence » et ayant eu recours au moins une fois dans l'année à des structures et organismes d'accueil à bas seuil d'exigence**. Cette entrée méthodologique permet de recenser les personnes invisibilisées dans les recensements des stocks en « point in time », telle que les personnes qui dormiront dehors le lendemain ou la veille du recensement de « la nuit de la solidarité » par exemple⁵.

La méthodologie du recensement ASSAb permet donc d'intégrer une grande variété de situations sociales ayant conduit des personnes à se retrouver sans solution d'hébergement au cours d'une année. En repérant les personnes sans-abri ayant recours à des structures d'accueil à bas seuil d'exigence (structures d'hébergement d'urgence, de domiciliation, accueils de jour, dispositifs spécifiques de prise en charge sanitaire dédiés à ces publics et équipes mobiles), cette méthodologie recense *in fine* la très grande majorité des personnes que les politiques publiques cherchent officiellement à faire sortir de la logique de l'urgence.

⁴ Typologie européenne de l'exclusion liée au logement (ETHOS - European Typology on Homelessness and housing exclusion) en 2007 par la FEANTSA (Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri)

⁵ En faisant passer des questionnaires auprès des personnes rencontrées dans la rue cette nuit-là, ces Nuits de la solidarité permettent quant à elles de mieux connaître les personnes à la rue, leurs conditions de vie et leurs besoins.

Le recensement ASSAb 2022 en 5 informations clés

Comme le montre l'encadré ci-dessous, **16 461 personnes** ont été recensées comme sans-abri à Marseille en 2022 contre 14 075 en 2019 (5) et plusieurs tendances déjà observées lors des recensements précédents se confirment tels que le renouvellement quasi total de la population recensée en 3 ans, le vieillissement des personnes sans-abri et l'augmentation du nombre de femmes et de mineurs recensés.

Projet
ASSAb

Le recensement ASSAb 2022 en 5 informations clés



16 461 personnes recensées en situation de sans-abrisme à Marseille

Une augmentation de 16,9% par rapport au recensement 2019.

Une augmentation de 29,8% par rapport au recensement de 2011.



L'augmentation du nombre de femmes et de mineurs se confirme

Une augmentation de 61 % pour les femmes et de 33,6% pour les mineurs par rapport à 2019 mais toujours une majorité d'hommes sans-abri. Les hommes majeurs représentent 57,7% de la population totale recensée



Un renouvellement quasi total de la population à la rue en 3 ans

Parmi les personnes recensées à Marseille en 2022, seulement 11,2% l'avaient été en 2019. Ce chiffre témoigne d'un renouvellement de 89% de la population sans-abri en 3 ans.



20,5% des personnes sans abri depuis au moins 3 ans ont plus de 50 ans

Parmi elles, 125 ont plus de 70ans. Les personnes de plus de 50 ans représentent 25,5% du public recensé en 2022



Une augmentation inédite du nombre de places en hébergements d'urgence

Les places créés sur cette période sont essentiellement dédiées aux femmes seules et aux femmes avec enfant. Circonstancielle à la crise de la covid-19, cette augmentation se retrouve dans les données produites par le recensement.

Un dénombrement élevé en 2022 qui témoigne de l'ouverture de places d'hébergement d'urgence supplémentaires pendant la crise de la covid-19

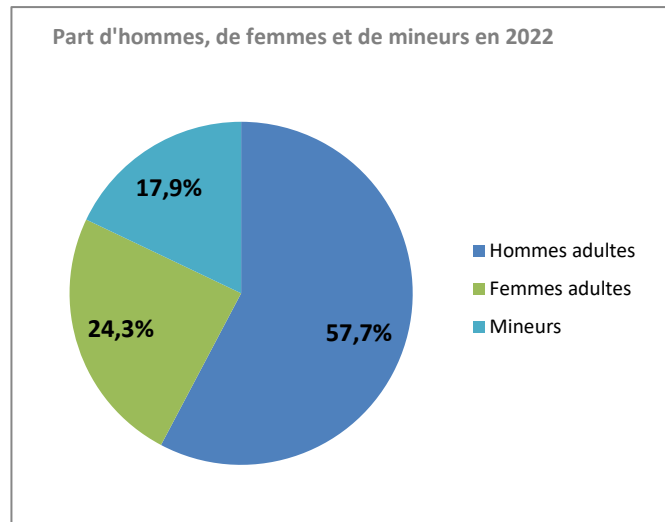
Le chiffre global du recensement ASSAb 2022 montre une augmentation brute du nombre de personnes sans-abri entre 2019 et 2022. Mais l'analyse des données ne peut s'arrêter à une simple lecture réductrice des chiffres. En effet, le nombre de personnes recensées en 2022 doit être mis en regard de l'augmentation sans précédent du nombre de places d'hébergements d'urgence opérée sur cette période. À Marseille, l'arrêté ministériel relatif à la « mise à l'abri générale » des personnes sans-abri durant la crise de la covid-19 s'est traduit par l'ouverture progressive de 2150 places supplémentaires d'hébergement d'urgence, en majorité dans des hôtels sociaux (où le nombre de place a été multiplié par 6 sur cette période). Tout un public de personnes sans abri habituellement invisibilisé faute de pouvoir accéder à un dispositif d'hébergement, s'est donc retrouvé « visibilisé » lors du dernier recensement.

Cette analyse *a posteriori* pointe une limite du recensement ASSAb qui plafonne forcément son dénombrement aux capacités d'accueil des structures bas-seuil. Cette analyse nous rappelle cependant combien le recensement des personnes sans-abri – qu'il renvoie au dénombrement des flux ou des stocks – doit rester une estimation non immuable et particulièrement ouverte à l'analyse des risques de sous-estimation.

Une augmentation et une meilleure visibilité des femmes et des mineurs à la rue, mais toujours une majorité d'hommes

Depuis 2012, l'INSEE s'est attaché à décrire la diversification des publics sans-abri, en pointant notamment l'augmentation en France du nombre de femmes et d'enfants à la rue (6). C'est à partir de 2016, à l'occasion de la réalisation de sa seconde édition, que cette réalité apparaît dans le recensement ASSAb. Depuis lors, la part des femmes et des enfants dans la population en situation de sans abris recensée à Marseille n'a cessé d'augmenter pour en 2022 dépasser les 40%. Entre 2011 et 2016, l'augmentation de la part de ces publics dans la base de données ASSAb pouvait s'expliquer par la création de nouvelles structures d'urgence comme le CHRS d'urgence Saint Louis en 2014 (qui accueillait exclusivement un public féminin) ou encore, entre 2016 et 2019, par l'ouverture de places hôtelières d'urgence dans le cadre du déploiement de « service PLUS » sur lesquelles sont priorisées des femmes et des familles. En 2022, faute de pouvoir répondre à toutes les demandes d'hébergement d'urgence (7), depuis la crise de la covid-19 les structures pourvoyeuses d'hébergements d'urgence se retrouvent – plus que jamais – à trier les

publics. Elles priorisent notamment les familles monoparentales – généralement composées de femmes seules avec de jeunes enfants – par rapport aux demandes d’hommes isolés (8), augmentant ainsi la part des femmes et des enfants dans les services d’urgence et donc leur visibilité dans le recensement ASSAb.

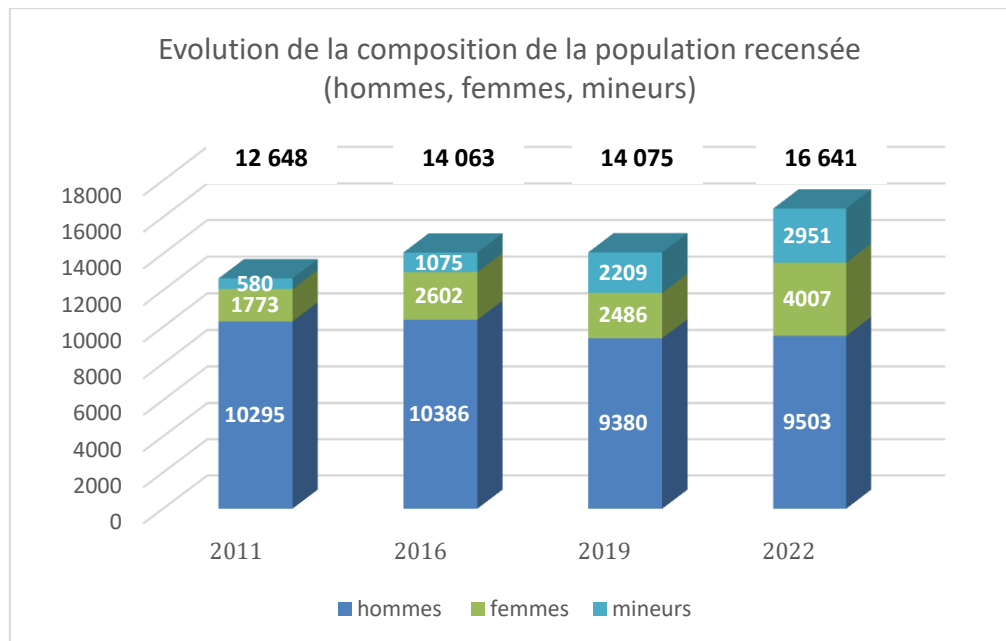


En 2022, le recensement contribue à une meilleure visibilité des publics féminins et mineurs sans abri. Il permet d’objectiver l’existence de ces personnes ainsi que leurs besoins spécifiques auprès des autorités nationales et des collectivités locales. L’analyse *a posteriori* nous rappelle que cette

augmentation est aussi liée à des problèmes structurels bien connus du sans-abrisme (engorgement des services d’urgence et « tri officieux » des demandes d’hébergement) et qu’elle ne doit pas masquer que la majorité du public sans abri reste composée d’hommes isolés (57,7%) pour lesquels l’offre d’hébergement ne s’est pas développée ces dernières années.

Le recensement ASSAb 2022 : une opportunité de faire le bilan ?

Force est de constater qu’au fil des années, les acteurs associatifs et les collectivités locales de la lutte contre le sans-abrisme Marseillais se sont appropriés les chiffres du recensement ASSAb jusqu’à ce que la production des résultats devienne un moment attendu. Aujourd’hui, les chiffres du recensement ASSAb servent aussi bien aux structures publiques qu’associatives en les aidant à orienter leurs stratégies, développer une offre de service ou ajuster les actions mises en place. L’analyse réflexive de plus d’une décennie de recensement permet d’interroger le sens des actions de lutte contre le sans-abrisme lorsqu’elles se basent sur des données considérées comme objectives parce que chiffrées, sans questionner la façon dont ces données sont construites et l’usage qu’il est raisonnable d’en faire.



En effet, si l'ouverture de places d'hébergements d'urgence a permis de visibiliser toute une partie des personnes sans-abri de Marseille (notamment les femmes et les mineurs), en quoi l'absence de solutions apportées à l'engorgement des services ne participera pas dans les années à venir à la sous-évaluation du nombre de personnes sans-abri ? Comment faire en sorte que l'invisibilisation des personnes à la rue soit une question que s'approprient les acteurs travaillant à différentes échelles territoriales ? Jusqu'où les politiques publiques et les associations peuvent elles « composer » éthiquement avec la concurrence des vulnérabilités et le « tri officieux » conséquent à l'engorgement des services d'urgence ? *In fine*, dans quelles mesures les dysfonctionnements structurels de la gestion du sans-abrisme peuvent-ils constituer des objets de revendication communs entre les associations et les collectivités locales ?

Plus d'une décennie après le premier recensement Assab et une pandémie plus tard, quel projet commun permettrait aux structures publiques et associatives de se réunir pour discuter de leurs victoires et impasses communes ?

Tout au long de la crise de la covid-19, chercheurs et structures de première ligne dédiés au sans-abrisme marseillais ont souligné la surexposition des personnes à la rue face à la maladie dans l'agglomération (9). Ils ont également documenté comment l'accès à l'hébergement d'urgence en continu avait permis à certains travailleurs sociaux et professionnels de santé d'assurer un continuum de soins, d'ouvrir davantage de droits ou d'enclencher des démarches de réinsertion pour certaines personnes sans-abri (8, 10). Ces expériences « positives » documentées pendant la pandémie auraient, à n'en pas douter, toutes leur place dans une discussion réflexive sur le sens des chiffres produits par ASSAb ou par d'autres, et qui réunirait les acteurs publics et associatifs du sans-abrisme de l'agglomération.

Bibliographie

- 1- Vinzent. J. 2020. « La « mise à l’abri générale des SDF » à Marseille est un échec », article publié le 20 novembre 2020 dans le journal « *Marsactu* ». Page consultée le 27 septembre 2023 sur l’URL suivante : <https://marsactu.fr/la-mise-a-labri-generale-des-sdf-est-un-echec-a-marseille/>
- 2- Manoni C., Harzo C. et Chevalier D., 2011, *Accompagnement à l’élaboration de réponses aux problèmes d’accès aux soins et de continuité des soins pour les personnes sans-abri à Marseille*, Observatoire Social de Lyon, 141p.
- 3- Brousse. C. 2005. Définir et compter les sans-abri en Europe : enjeux et controverses, *Genèses*, 58 : 48-71.
- 4- Damon. J. 2020. *Qui Dort dehors ?*, Paris : Editions de l’Aube, 155p
- 5- Daguzan.A., Magnani. C., Kaszuba et Farnarier : C., 2022, « *Sans-abri à Marseille : ce que les chiffres révèlent – L’essentiel du recensement 2019* », projet ASSAb, 13p. [essentiel recensement assab 2019 diffusion janv2022-5.pdf \(wordpress.com\)](#)
- 6- Yaouancq. F., Lebrère. A. Marpsat. M., Régnier. V., Legleye. S., Quaglia. M., 2013, L’hébergement des sans-domiciles en 2012 : Des modes d’hébergements différentes selon les situations familiales, *INSEE PREMIERE*, n°1455, juillet 2013.
- 7- Allaria, C. 2020. L’application du droit à l’hébergement comme enjeu sanitaire et économique : étude sociologique de l’accès à l’hébergement à Marseille. *Déviance et Société*, 44, 453-483. <https://doi.org/10.3917/ds.443.0111>
- 8- Fondation Abbé-Pierre – Association JUST., 2020, *Enquête FLASH. La mise à l’abri en urgence des personnes sans logements à Marseille pendant le confinement lié au Covid-19*. septembre 2020. 19p.
- 9- Allibert. A., Tinland. A., Landier.J et al. 2022. « Residential Mobility of a Cohort of Homeless People in Times of Crisis: COVID-19 Pandemic in a European Metropolis », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, , 19, 3129
- 10– Ouvrier . A , Lees. J. Farnarier. C & Lepape. L., 2022, *La vaccination contre la Covid-19 à l’aune de la grande précarité à Marseille : représentations, logiques de sites et rapport à l’état*, rapport de recherche de l’étude PREQUAVAC/ volet qualitatif du projet PREVAC, LaSSA/Santé Publique France, juillet 2022.

LEXIQUE ET TERMINOLOGIE SPECIFIQUE

Accès aux droits : biens, services et prestations accessibles à tous les citoyens français ou résidant sur le territoire notamment en matière de justice, de logement et de santé, et dont peuvent bénéficier les personnes sans-abri.

Bas seuil d'exigence (dispositif) : dispositifs d'hébergement, d'accueil, d'accompagnement ou de soin (publics, privés ou associatif) auxquels les personnes sans-abri peuvent accéder sans condition de ressource ou exigences administratives ou sociales spécifiques (demande de carte d'identité, de titre de séjour, de sobriété, etc..).

Continuité des soins : capacité du système de soins et des équipes soignantes à dispenser aux personnes qui en ont besoin des soins coordonnés et sans interruption adaptés aux besoins des malades. La continuité de soins chez les personnes sans-abri est intimement liée à la capacité des équipes de travailleurs sociaux et de soignants à pouvoir accéder régulièrement aux patients.

Grande précarité : définit l'ensemble des personnes en France qui vivent avec 660 euros par mois. Elle touche plus souvent les jeunes adultes, les personnes seules, les familles monoparentales et les immigrés. Elle concerne 2, 3 millions de personnes et représente 3,7 pour cent de la population, soit une augmentation importante depuis la crise de 2008-2009 et l'augmentation du chômage en France.

Grille ETHOS : outil de santé publique incontournable de la lutte européenne contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement, créée en 2007. Il permet de classer les populations exclues et sans-abri selon l'accès à 13 différentes catégories d'habitats, allant des personnes en rues (catégorie 1) aux personnes vivant dans des conditions surpeuplement sévères (catégorie 13).

Offre de soins : ensemble d'infrastructures, de ressources et d'activités mobilisées pour assurer des prestations de soins et de services en vue de répondre aux droits à la santé des personnes à la rue. Il s'articule souvent avec une ouverture ou réouverture des droits des personnes à la rue ne disposant pas ou plus de papiers identitaires et administratifs leur permettant d'accéder à leurs droits en matière de santé.

Point In time : (littéralement un point à un moment donné) parfois aussi appelé « comptage de rue » est une technique de recensement qui consiste à recenser les personnes vivant et/ou dormant dans la rue lors d'une même journée ou d'une même nuit dans une même agglomération.

Accès aux précédents recensements ASSAb :



<https://projetassab.org/>

Contact :
Coordination.assab@hopital-europeen.fr